

Réunion du 16 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 72

Nombre de votants : 91

L'an deux-mille vingt-cinq, le seize juin à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Alice BENAVENTE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Didier AYALA-BARON (Suppléant de Patrick GALOPIN), Frédéric GOUAILLARDOU, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Patrice LAURENT, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ (Pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Corinne LAMARQUE (Pouvoir à M. Lucien PRAT), José FLORES (Pouvoir à M. Guy PÉMARTIN), Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Nada GRAMMONTIN (Pouvoir à M. Patrice LAURENT), Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Loïc COUNTRY (Pouvoir à M. Francis LARROQUE), Bernard GOBERT (Pouvoir à Philippe ARRIAU), Albert LASSERRE-BISCONTE (Pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Françoise DANDIEU (Pouvoir à Mme Hélène BOURDEU), Jacques CLAVÉ (Pouvoir à M. Gilles LÉVÊQUE), Véronique ETCHART (Pouvoir à M. Alain LENGLET), Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY (Pouvoir à Mme Emilie DARSAUT), Anne-Lise GENNEVOIS (Pouvoir à M. Gérard IRIART), Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Marie DE MORO (Pouvoir à M. Jacques LABORDE), Marc DESPLAT (Pouvoir à M. Emmanuel HANON), Pierrette DOMBLIDES (Pouvoir à M. Luis Miguel CONEJERO), Céline LEMBEZAT (Pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Jérôme TOULOUSE, Daniel BIROU (Pouvoir à M. Robert HAGET), Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY.

RAPPORT N° 13 : PLAN DE FORMATION 2025

Rapporteur : M. Michel LABOURDETTE

L'article 7 de la loi du 12 juillet 1984, modifié par l'article 7 de la loi du 19 février 2007, prévoit que « les régions, les départements, les communes (...) établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formations prévues en application des 1°, 2°, 3° de l'article 1 ».

L'engagement de la collectivité dans un plan de formation constitue une démarche globale de gestion des ressources humaines qui permet de maintenir et de développer les compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public, de cibler et d'anticiper les besoins en termes de compétences, de fédérer les forces - élus, encadrants, agents - autour d'objectifs communs, et de bâtir un programme de stages cohérent. Il concourt au portage de projets spécifiques de territoire.

Cet outil de formalisation des besoins des agents et des services de la collectivité, permet de répondre aux questions de professionnalisation, d'adaptation aux postes liée à l'évolution ou le maintien dans l'emploi. Il concourt également à répondre aux obligations en matière de prévention, santé, sécurité et conditions de travail des agents.

Ainsi, le plan de formation, véritable cartographie des actions de formations, prend en compte et articule les stages d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement, les préparations aux concours et examens, ainsi que les dispositifs tels que bilans de compétences, VAE, CPF ...

Dans sa mise en œuvre, les actions de formation proposées sont collectives ou individuelles, présentielles, distancielles ou mixtes et dispensées par des formateurs internes ou des organismes de formation externes.

Trois objectifs majeurs structurent ce programme d'actions de formation pour l'année en cours :

- l'adaptation au poste de travail et l'évolution des métiers par le renforcement de la professionnalisation des agents. Ainsi, les formations techniques et réglementaires sont ciblées, notamment dans de nombreux domaines concernant les compétences propres à l'échelon intercommunal tels que l'aménagement du territoire, le développement économique, la commande publique, l'urbanisme, la transition écologique ou encore la gestion des ressources humaines ...
D'autres formations transversales en communication, gestion du temps, et bureautique pour l'ensemble des agents favorisent aussi la construction d'une culture organisationnelle partagée.
L'ensemble de ces modules visent à renforcer l'expertise locale et à sécuriser l'action publique.
- soutenir le management, la cohésion interne et la culture commune :
Des parcours spécifiques sur le développement des compétences managériales et transversales sont également proposés aux encadrants pour les accompagner dans leurs responsabilités (prise de poste, encadrement d'équipes, gestion de projets).
Un accent est ainsi mis sur la formation des encadrants, dans un contexte où la transversalité des projets et la diversité des profils nécessitent un management agile et fédérateur.
- la prévention en matière de santé et sécurité des agents ainsi que sur les conditions de travail dans le respect de la réglementation en vigueur restent une priorité pour la collectivité (cf. campagne autorisations de conduite d'engins, habilitations électriques, AIPR, permis...).

L'équilibre entre les formations obligatoires individuelles et collectives témoigne d'une volonté de concilier exigences réglementaires et développement professionnel des agents.

Remarque : le plan de formation annuel ainsi élaboré est un document évolutif. Il peut être amendé en cours d'année, au regard du budget formation alloué, en fonction de l'apparition de nouveaux besoins ponctuels justifiés.

Le comité social territorial a été consulté et a émis un avis favorable sur le projet de plan de formation pour l'année 2025 au cours de sa séance du 5 juin 2025.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** le plan de formation des agents de la collectivité pour l'année 2025, annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Patrice LAURENT